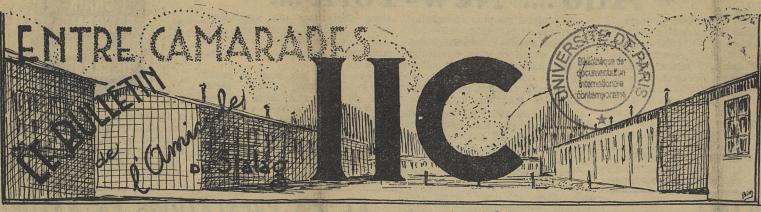
Charl formal



Rédaction: 68, rue de la Chaussée d'Antin - PARIS

N'oubliez pas que l'Amicale compte sur tous ses membres pour continuer son œuvre. votre œuvre

Il n'y avait pas foule lorsqu'à 10 h. 30, notre ami et président Manin, entouré du trésorier Tarin et du secrétaire Gaubert, déclara la séance ouverte.

Pour être juste, il faut reconnaître que l'assemblée « s'étoffa » par la suite jusqu'à atteindre la trentaine (sans compter les dames).

Le rapport moral

Après quelques mots de remerciement aux courageux présents, Manin décida d'entrer dans le vif du sujet en donnant la parole au secrétaire pour la lecture du rapport moral.

Comme chaque année à la même époque nous nous retrouvons devant vous afin de faire le bilan de notre activité pendant les douze mois qui viennent de s'écouler. Aujourd'hui, va donc se tenir notre Assemblée générale annuelle.

Je ne referai pas l'historique de notre association : vous savez tous comment « l'Amicale du II C » a succédé au « Secrétariat de Camp », animé par Cornu et à l'Amicale clandestine de Buissonnière. Je me contenterai donc de rappeler ces deux noms et de saluer en passant le néo-Marocain et le vieil Algérien qui ont été à la base de cette association.

Je manquerais à tous mes devoirs si je ne vous remerciais pas, mes chers camarades, d'être venus ce matin. Naturellement, vous eussiez pulêtre plus nombreux; nous avions pris la précaution de vous prévenir longtemps à l'avance de la date de cette assemblée; nous avons fait des appels pressants mais neus constatons, une fois de plus, qu'il est bien difficile de faire déplacer les gens. Je sais que nous n'avions pas à vous offrir un programme bien attrayant; je sais que l'on se sent à l'aise le dimanche matin, les pieds dans ses pantoufles, mais n'éprouve-t-on pas une petite satisfaction intérieure lorsqu'on a consenti un sacrifice ? De ce sacrifice que vous avez fait, je tiens à vous exprimer notre reconnaissance. Au nom du Bureau, je vous remercie bien sincè-

Je remercie également les cama-

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

venir, mais qui en ont été empêchés pour une raison quelconque. Enfin, il faut que je me contente de saluer les autres, tous ceux qui n'ont pas voulu se déplacer. J'espère que l'on ne me taxera pas d'ingratitude de ne pas les remercier de nous faire confiance; car, c'est de la confiance qui peut s'appeler indifférence et l'indifférence est un état d'âme que l'on n'aime pas inspirer.

Je ne sais si je peux me permet-tre d'adresser félicitations et remerciements aux membres du Bureau. Car le Bureau constitue un tout et je ne voudrais pas que l'on pensât que je répands des louanges pour qu'il m'en reviennent une partie. Cependant, je serais injuste si je ne parlais pas de notre ami Robert Tarin qui, bien que malade, continue à assumer la tâche qu'il a entreprise. Il est la depuis la fondation de l'Amicale et l'on sent qu'il y restera tant qu'on aura besoin de lui. Tarin, publiquement, je tiens à te remercier.

Il s'agit maintenant d'entrer dans le vif du sujet. Notre but est de vous mettre au courant de ce qui a été fait durant l'année qui vient de s'écouler et de vous présenter, autant que faire se peut, un programme pour l'évenir.

Nous traiterons, en premier lieu, de la situation particulière de notre Amicale et ensuite des questions qui intéressent l'ensemble des ex-prisonniers et de leurs familles.

En ce qui concerne l'Amicale du II C, nous devons reconnaître que sa situation n'est guère plus brillante que l'année dernière à cette

René ALLA André FOILLIOT Jean DELANNE

même époque. Le nombre des adhérents n'a pratiquement pas augmenté, mais nous pouvons penser que le terrain est prêt pour un futur accroissement des effectifs. Grâce à certains d'entre vous qui nous ont fait parvenir de nouvelles adresses, nous avons pu envoyer le bulletin à quelques dizaines de camarades que nous n'avions pas encere touchés. Avouons, tout d'a-bord, qu'ils n'ont pas manifesté beaucoup d'enthousiasme à entrer dans nos rangs, mais, constatant qu'ils acceptent depuis près d'un an le service de notre publication, nous croyons que le moment est venu pour eux de se prononcer. C'est pourquoi nous leur enverrons dans quelque temps un mandat par recouvrement du montant de leur cotisation. Libre à eux de le refuser, mais ce ne serait pas gentil de leur part, du moment qu'ils avaient toute latitude de nous retourner les bulletins envoyés et de nous faire savoir ainsi qu'ils ne désiraient pas faire partie de no-tre organisation. Enfin, qui ne tente rien, n'a rien. Faisons l'expé-

Comme nous l'avions indiqué l'année dernière, nous avons envoyé des mandats par recouvrement aux camarades qui n'avaient pas payé leur cotisation de 1951 et nous sommes même allés « relancer » ceux qui avaient négligé de s'acquitter de leur « dette » envers l'Amicale en 1950. Les résultats n'ont pas été mauvais, puisque, pour 1952, nous avons enregistré 385 cotisants contre 361 l'année dernière. Naturellement, plusieurs ont refusé le mandat, mais certains, sans doute pris de remords, ont payé par la suite. Cela tend, d'ailleurs, à prouver que la réception d'un tel mandat ne comble pas d'aise, mais comment, d'une autre façon, pallier la négli-gence de certains ? Enfin, alors que l'année dernière les cotisations nous avaient rapporté que 126.000 francs, nous avons obtenu en 1952 151.780 francs. Il y a donc unc augmentation sensible due aux faits qu'il y a plus de cotisants, que la cotisation est plus forte et qu'un certain nombre de retardataires se sont mis à jour.

Notre trésorier vous dira tout à l'heure que l'état de nos finances est meilleur que l'année dernière. Cela tient à plusieurs causes sur lesquelles je ne m'étendrai pas ne voulant pas trop déflorer le compte rend! de notre ami Tarin. Pourtant je ne peux passer sous silence celle que me paraît la plus importante : c'est la diminution très nette des frais de bulletin. La nouvelle formule nous permet de ne plus dépenser que 10.000 francs par numéro au lieu de près de 20.000, en ce qui concerne l'impression. Nous avons perdu un peu d'indépendance, un peu d'originalité aussi, mais il no paraît indéniable que les avanages priment les inconvénients.

Puisque nous en sommes au chapitre du bulletin, répétons, une fois de plus, ce que nous disons chaque année; montrons ainsi que les Assemblées générales se sui-vent... et se ressemblent. Nous avens toujours beaucoup de mal à

alimenter notre publication; il semble que plus le nombre de pages diminue, plus nous avons de difficultés à les remplir. Il ne fau-drait pas que chacun se dise : « Il y en aura toujours assez... ». Croyez bien que nous pourrions rendre notre bulletin plus copieux, si nous avions davantage d'articles. Nous pourrions, par exemple, faire employer des caractères plus petits; nous pourrions ne plus mettre à contribution notre ami Moyse; nous pourrions éviter de faire passer, dans les pages qui nous sont im-parties, des articles généraux qui ressortissent de l'U.N.A.C.; nous pourrions, en quelque sorte, gagner en originalité. Au tableau d'honneur, cette année, en dehors de Pilla dont le nom s'y trouve depuis longtemps, nous ne pouvons qu'inscrire l'abbé Lécuyer, Franck Roche, Louis Houot (un habitué) et Robert Mouney que je tiens à remercier particulièrement pour son intéressant récit; puisse son « retour » durer encore longtemps; puissent ses aventures n'être pas de sitôt terminées, puisque nous savons que tout s'est quand même bien passé. Nous aurions ainsi la possibilité de remplacer « Les No-mades », qui, j'ai le regret de vous l'annoncer, vont voir incessamment la fin de leurs pérégrinations. Un fois de plus, Pîlla, j'ai le plaisir de te féliciter et de te remercier. Dommage, que ce soit la derniè-

Il s'agit, maintenant, mes chers camarades, de prendre la plume vous-mêmes et de faire la relève. Fcuillez dans vos souvenirs, à meins qu'il ne vous suffise d'ouvrir un tiroir de votre bureau et d'en sortir quelques « papiers » que vous nous enverrez. Je sais un camarade qui, il y a deux ans, avait déjà un monceau d'articles; je suppose que, maintenant, ses tiroirs sont encombrés. Allons, B..., ne te fais pas prier. Fais-nous un colis; si la poste aérienne le refuse parce que trop volumineux, envoiele par bateau; nous attendrons voloniers quelques jours de plus. Ça te débarrassera et ça nous rendra service. Nous comptons sur toi, comme sur tous nos autres camarades. (Voir la suite page 4)

Aimé HOUSSU Maurice CLEMENT Eloi LABREVEUX Charles PIQUET Louis RECHET Raymond DAVID rement et bien chaleureusement. Joseph TALLON Pierre DUMAND rades qui ont eu l'intention de Gaston CHIGNARDET

Raymond DAVID, ses « meilleurs souvenirs à tous les anciens du

Charles Piquet, ses « meilleurs vœux pour 1953 » et son « bon

Marcel BLAEVOET, ses « meilleurs vœux »:

Louis Maurel, son « amical sou-

Elie Ponchel, ses « meilleurs vœux pour 1953 et merci à tous des efforts pour maintenir notre fraternité »

(En ce qui concerne les amitiés aux camarades que tu nommes, nous ne pouvons les faire parvenir, car, malheureusement, ils ne sont pas des nôtres); André Gelas, ses « vœux » et ses amitiés »;

LISTE DES CAMARADES AYANT PAYE LEUR COTISATION depuis la parution du dernier numéro

Abbé LECUYER René ROUVIERE Maxime BELTZER Paul DUHUY Louis MAUREL Elie PONCHEL Robert MOUNEY
Marcel BLAEVOET Roger MARY André PARRICHE Gaston LACASSAIGNE Jean SAUVEGRAIN André AUDIN Mme Vve LAIDIN André GELAS Bernard SCHLIENGER Roger GAUBERT Roger COSTEDOAT Georges LAVERDURE Paul VIEILLEVIE Lucien TEXIER Raymond MENAGE Jacques KELMAN Roland TASSIER Raymond BOREL René GUTZWILLER

Michel MERANDON Charles DAMET René CHARBONNEAU Georges PILLA François RICHARD Bernard BEHEITY Henri PIERRON Dr MICHALLET Maurice MELLOT Georges CHALMIN Louis BENOIT

André PROUST

Jean Sauvegrain, « bonne et heureuse année à tous les anciens du TT C »:

Georges Chalmin, ses « meilleurs vœux de prospérité pour l'Ami-

(Merci, Chalmin, pour ce que tu ajoutes; nous serons heureux nous-mêmes, de recevoir ta visite);

Mme et Charles DAMET envoient « meilleurs vœux pour

1953 »; Le Dr Maurice Michallet, ses « meilleurs vœux à tous »; Louis Lecoq, ses « meilleurs vœux de bonne année et de bonne santé » et une poignée de mains aux camarades du Nordenhamm;

Joseph Tallon envoie ses vœux et il ajoute

...NOUS

Comme je vous le signalais l'année dernière, je suis toujours un fervent lecteur (ainsi que ma femme) des « Nomades » de Georges Pilla. J'ai toujours peur de voir à la fin de chaque numéro les trois lettres fatales pour moi : Fin. Veuillez bien lui dire de continuer son feuilleton en-core toute l'année 1953.

(Nous sommes heureux pour Pilla de ce qui tu écris, mon cher Tallon; nous sommes assurés que notre camarade éprouvera une grande joie en consta-tant que vous l'appréciez, ta femme et toi, Malheureusement, en tant que responsable du bulletin, le secrétaire va se voir obligé de mettre bientôt les fatidiques trois lettres. Comme tu le constateras en lisant le rapport moral, nous n'avons nousmêmes qu'un espoir : c'est qu'il y ait une suite);

André Audin envoie ses « meilleures amitiés et bien le bonjour aux anciens de la Hutte Graft »; René FAURE écrit

Je reçois toujours avec plaisir « Entre Camarades »; c'est le seul lien qui maintenant nous rattache les uns aux autres et je félicite sincèrement tous ceux qui continuent à œuvrer pour la bonne cause afin que ne périsse pas l'esprit K.G.

(Merci, Faure; ces quelques mots nous vont droit au cœur.) quelques

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de Marie, fille de Bernard Schlienger, 62, rue Paul-Doumer, Harfleur (Seine-Inférieure).

NAISSANCE

Nos bien vives félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœx au charmant bébé.

ET VOICI DES VŒUX

Nino NESI, de Saignelégier (Suisse), neus enveie ses vœux. Il écrit Voulez-vous accepter mes meil-

leurs voeux et mes remerciements aussi pour le travail accompli? Croyez que nous sommes touchés tous les efforts que vous faites pour maintenir entre nous cet esprit de solidarité et cette amitié qu'on ne devrait pas avoir besoin d'attiser.

(Merci, Nési, et de tes vœux et de tes remerciements. Nous sommes heureux que tu apprécies nos efforts.)

René ALLA, au dos de son chèque, envoie ses « meilleurs vœux de prospérité »;

Mme SIMONEAU, ses « meilleurs vœux »;

Jean Delanne, ses « bons vœux à tous les amis fidèles du II C »; André Foilliot, ses « bons vœux pour tous, en particulier aux amis qui se dévouent pour notre Amicale qui doit survivre »; Paul Duhuy, son « bon souvenir

P. RES 402

NOTRE BANQUET ANNUEL

aura lieu

le 22 Mars 1953

au Salon des Prévoyants, 279, rue des Pyrénées, Paris (20°)

(Métro Gambetta - Autobus 26, 96, 101)

Prix: 1.300 francs Jusqu'à 8 ans, 1/2 tarif

Faites-vous inscrire avant le 15 mars ENVOYEZ DES LOTS POUR LA TOMBOLA. MERCI



Un ami fut pris une nuit d'une violente débandade intestinale; ne trouvant pas, dans le dédale des couloirs de l'hôtel, les lieux communément appelés d'aisance, il se

TRIBUNE LIBRE

souvint qu'il lui restait un journal du soir dans sa chambre.

Le lendemain, l'hôtelier, ayant trouvé le joli petit paquet, invectiva mon ami, lui faisant remarquer sa manière peu orthodoxe de s'épancher et s'entendit répondre : « Il ne faut jamais croire à ce qu'on met dans les journaux ».

C'est ainsi que je prends l'article du magazine américain « Life », où Marianne semble préférer les maisons dites closes aux cours du soir de l'Armée du Salut. Mais, quand un ancien combattant amé-

ricain prétend ne plus reconnaître la France depuis 1918, celle qui, après une guerre sanglante et destructive, savait renaître de ses ruines et montrer un visage serein dans ses maisons neuves et ses usines bourdonnantes, je ne puis comprendre tant de méchanceté.

Allo!... New=York!...

Il a été dit que c'est un signe d'intelligence que de comprendre qu'on ne comprend pas; c'est sûrement un signe d'humilité certaine, mais ce mot est totalement inconnu outre-Atlantique.

Mauriac dans « Le Figaro », Juin, dans un dîner privé, ont répondu magistralement à cette campagne de dénigrement.

Mais je pense qu'en tant que prisonniers, qu'en tant qu'hommes qui, civils, ont donné sept années et plus de leur existence à leur pays, nous pouvons, nous avons le devoir de dire : « Assez » à ces élucubrations. Que « l'Humanité » dise ce qu'elle veut des U.S.A., rien d'étonnant puisqu'on la laisse

libre d'imprimer des mensonges, mais jamais un combattant français n'oserait dire contre une République sœur d'aussi sévères paroles.

Tout ne va pas pour le mieux en France; mais, si nous avons volé au secours d'autres nations, - et les exemples sont nombreux, dans l'histoire, - ce ne fut jamais pour notre propre bien, pour notre propre intérêt mais pour celui des autres. C'est un titre de gloire de la République Française. Nous n'avons jamais fait de guerre de

médical, a accepté préalablement

Le malade adresse au contrôle

médical, préalablement à l'exécu-

tion de l'acte, une demande d'en-

tente remplie et signée par le pra-

ticien. La réponse de la Caisse doit

être faite au plus tard le dixiéme

condition pour les locataires d'être

fait l'objet d'une décision d'expul-

sion, même ceux qui auraient dû,

selon cette décision, avoir quitté

depuis plusieurs mois les lieux

qu'ils occupent, peuvent, par con-

séquent, présenter actuellement

Il apparaît d'ailleurs assez im-

moral que soient avantagés ceux

qui, soit en opposant une force

d'inertie, soit par tous autres

moyens, auront réussi à mettre en

échec les décisions de justice alors

que ceux qui se seront inclinés

devant elles perdront tout droit.

De meme, vont se trouver désa-

vantagés, par rapport aux autres,

les propriétaires qui auront accor-

grâce à leurs anciens locataires,

pour tenir compte quelquefois de

convenances purement familiales

Il est choquant de voir le légis-

lateur déclarer lui-même que les

décisions prises en exécution de

lois sont nulles et non avenues; un

tel texte n'est pas fait pour ren-forcer l'autorité déjà souvent chan-

rions trop inviter nos lecteurs à

mettre à profit les dispositions qui

viennent d'être promulguées, pour

regler d'une façon précise leurs

rapports, soit avec leurs proprié-

taires, soit avec leurs locataires.

Quoi qu'il en soit nous ne sau-

ou humanitaires.

celante de la justice.

amiablement des délais de

une demande de renouvellement.

Les locataires qui auraient donc

encore dans les lieux ».

de les prendre en charge.



conquête mais nous respectons nos amitiés et les traités, même lorsque c'est contre notre propre intérêt, et je ne vois pas qu'il se trouve au monde une nation qui puisse en dire autant. L'Amiral.

LA SECURITE SOCIALE...

OBLIGATIONS DES ASSURES EN MATIERE DE SOINS Visites et consultations

L'assuré choisit librement son médecin. Il ne doit demander une visite que lorsque l'état du malade empêche celui-ci de se rendre au cabinet du praticien.

Le malade supporte la charge des frais de déplacement qu'il engage pour se rendre au domicile du médecin (une dérogation à cette disposition est prévue par l'assurance longue maladie qui sera étudiée dans un prochain article).

L'assuré ne doit faire appel au médecin la nuit ou le dimanche que dans les cas d'urgence.

Lorsque le médecin visite le malade, ses frais de déplacement sont remboursés sur la base des tarifs de la Caisse de Sécurité sociale. Toutefois, le remboursement est limité aux frais correspondant à la distance qui sépare le domicile du malade du cabinet du praticien le plus proche.

Lorsque, au cours d'une même visite, le médecin examine plusieurs malades, il ne doit compter qu'une seule visite et, en sus et au maximum, deux consultations. Une feuille de maladie est remplie pour chaque malade.

Bulletin d'information

Certains actes ne peuvent donner lieu à remboursement que si le contrôle médical de la Caisse a été avisé de leur exécution par l'envoi d'un bulletin d'information.

Ce bulletin, rempli et signé par le praticien, est envoyé par l'assuré au contrôle médical au plus tard le jour où l'acte est exécuté. Il ne constitue qu'un simple avis



permettant à la Caisse de déclencher éventuellement le contrôle médical, et ne comporte pour la Caisse aucune obligation de répon-

Bulletin d'entente préalable D'autres actes ne peuvent don-

ner lieu à remboursement que si la Caisse, après avis du contrôle

jour suivant l'envoi de la deman-UNE NOUVELLE PROROGATION DES BAUX COMMERCIAUX

« Le Journal Officiel » du 1er janvier 1953 publie une loi du 31 décembre 1952, qui proroge à nouveau certains baux de locaux à usage commercial, artisanal ou industriel.

On sait que, en principe, c'était le 31 décembre 1952 que devait prendre fin le régime de la prorogation, le législateur ayant pris l'engagement de promulguer une loi d'ensemble sur les baux commerciaux réglant ainsi les problèmes existant entre propriétaires et locataires de locaux commerciaux en cours de bail et ceux des locataires ou propriétaires n'ayant pu, pour une raison quelconque, renouveler leur bail.

Malgré la nécessité de régler d'une façon claire ces différents problèmes, le Parlement, plus préoccupé des questions purement politiques, sans doute, a ajourné une fois de plus le vote d'un texte de fond et s'est contenté de proroger pour 6 mois, jusqu'au 15 juillet 1953, un régime exceptionnel.

Le texte du 31 décembre 1952 prévoit que les demandes en renouvellement présentées par les locataires ou celles en reprise formées par les propriétaires n'ont pas à être renouvelées quelle que soit la date à laquelle elles ont été signi-

Par le même texte, bailleurs et locataires sont relevés de toute forclusion qu'ils auraient encourue avant la promulgation de ladite loi. Cette disposition revêt un caractère exorbitant puisqu'il est

Le sergent Chadly ben Mohamed, né à Soliman (Tunisie), la 15 mai 1917, prisonnier au Stalag II B. du 21 mai 1940 au mois de décembre 1941, date où il s'est évadé, puis, de sa reprise en 1944 jusqu'à la libération, au Stalag XIII C, à Hamelburg, demande attestations de camarades l'ayant connu dans un de ces deux camps ou pouvant apporter un témoignage sur son évasion. Adressez tous renseignements à l'U.N.A.C., 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9º).

informe de ce que ses services en Allemagne ont pu localiser, au cimetière communal de Halingen-amt-Menden (Kreis Iserlohn), la tombe d'un spécifié que ce relèvement intervient « nonobstant toute décision de justice, même définitive, non encore exécutée, et à la seule

LOI Nº 52-1409 DU 31 DECEMBRE 1952 relative à la prorogation de certains baux de locaux ou d'immeubles

à usage commercial, industriel ou artisanal (« J.O. », 1^{er} janvier 1953)

ARTICLE 1er. - La date du 15 juillet 1953 est substituée à celle du 31 décembre 1952, dans l'article fer de la loi Nº 51-685 du 24 mai 1951, modifiant la loi Nº 50-1599 du 31 décembre 1950, relative à la prorogation de certains baux de locaux ou d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal.

ARTICLE 2. - Les demandes en renouvellament et les demandes en reprise régulièrement formées antérieurement à la promulgation de la présente loi n'auront pas à être renouvelées quelle que soit la date à laquelle elles ont été signifiées.

Les bailleurs et les locataires sont expressément relevés, pour les demandes en renouvellement et les demandes en reprise, de toute forclusion encourue antérieurement à la promulgation de la présente loi nonobstant toute décision de justice, même définitive, non encore exécutés, et à la seule condition pour les lasstaires d'être encore dans les lieux.

ARTICLE 3. - Les dispositions de la présente loi sont d'ordre public.

RECHERCHES

taille 1 m. 75, cheveux chatains:

inconnu qui fut victime de la catastrophe du barrage du Möhnetal, en mai 1943. Le corps fut retiré des eaux de la Ruhr sur le territoire de la commune

de Menden et enregistré avec les indications suivantes: Nº 15 (numéro donné par la service

d'identification de la commune de Menden): décédé le 17-5-43; corps masculin, âgé de 30 à 40 ans;

DEMANDE D'EMPLOI Un camarade du XII D, Maurice Ouin, 37, rue d'Enghien, Paris (10°), demande emploi de manutentionnaire, magasinier ou tout autre.

François Prévost. Vice-Président du VIII C.

nez droit, lèvres épaisses; portant sur l'avant-bras gauche un tatouage libellé: « Volo vers », audessus duquel sa trouve la dessin d'un pigeon portant une lettre dans le bec et, enfin, les mots : « Cœur que j'aime ».

Le corps est censé être celui d'un P.G. français, sans qu'il soit possible de déterminer les raisons qui ont, à l'époque, fait naître cette présomption.

Tous les camarades susceptibles de fournir quelque renseignement que ce soit, propre à alder à l'identification de ce corps et à retrouver la famille, sont priés de se faire connaître à I'U.N.A.C., 68, Chaussee-d'Antin, Paris

...ET LES PRESTATIONS EN NATURE de; l'absence de réponse de la Caisse dans ce délai correspond à un accord pour l'exécution de l'acte.

Les imprimés « bulletin d'information » et « bulletin d'entente préalable » sont remis aux malades par les praticiens; ils peuvent être également délivrés par la Caisse.

Les actes qui doivent donner lieu à l'envoi d'un de ces imprimés sont indiqués dans la nomenclature (voir précédent article). En principe, c'est le médecin qui informe le malade de cette obligation; celle-ci peut toujours se renseigner auprès de la Caisse de Sécurité sociale pour connaître les formalités qu'il a à accomplir.

Autres obligations

Dans certains cas particuliers (placement, cure thermale, etc ...), le remboursement n'est accordé que si le malade a obtenu de la Caisse un accord préalable formulé par écrit, sans que l'expiration du délai de dix jours, visé ci-dessus, puisse être considérée comme une présomption à l'assentiment de la Caisse.

Ces différents cas seront étudiés dans les prochains articles traitant des placements, hospitalisations, cures, etc...

Auxiliaires médicaux (infirmiers, masseurs,

gymnastes médicaux) Les soins dispensés par les auxiliaires médicaux ne donnent lieu à remboursement que :

- s'ils ont été prescrits par écrit (nombre et nature des actes) par un médecin:

- s'ils ont été donnés par un auxiliaire autorisé à exercer cette profession.



VENTE A CREDIT

Conditions spéciales aux anciens P.G.

Le GROUPEMENT ECONOMIQUE D'ACHATS E.A.), 12, rue de Paradis, à Paris (10e), a, depuis plusieurs années, mis à la disposition de nos camarades son vaste réseau de commerçants détaillants, grossistes et fabricants, qui, sur présentation d'un carnet d'achats, leur consentent des remises de 10 à 25 %, des prix de gros ou de fabrique sur tous leurs achats.

Utilisez ce carnet, vous serez agréablement surpris des économies substantielles qu'il vous fera réaliser.

Une visite ou une demande de renseignements directs aux fournisseurs portés sur ce carnet ne vous engagent nullement, et vous pourrez, en toute liberté, comparer les articles et les prix avant de fixer votre choix.

Les carnets d'achats sont toujours à votre disposition, à notre siège, 68, Chaussée-d'Antin, à Paris (9°), ou au G.E.A., 12, rue de Paradis, à Paris (10°).

Afin de donner un aperçu exact des avantages que procure le Service d'achats, le Groupement Economique d'Achats édite, chaque saison, un superbe catalogue illustré, avec indication des conditions consenties à nos camarades.

Ce catalogue sera envoyé, sur simple demande et sans engagement de la part des demandeurs, à leur adresse personnelle, à nos adhérents qui en feront la demande au G.E.A., 12, rue de Paradis, à Paris (10°), en indiquant qu'ils sont affiliés à l'U.N.A.C.. (Joindre un timbre-poste pour frais d'envoi.)

POUR VOUS, MESDAMES...

Une adresse à retenir

35, boulevard de Strasbourg, Paris (10°)

Téléphone: PROvence 07-61

Métro: Strasbourg-Saint-Denis et Château-d'Eau

COUTURE

(Ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 9 heures à 19 heures)

Vous y trouverez une collection en tous points remarquable tant par l'élégance de ses modèles exclusifs que par la qualité de ses tissus et par la perfection de la coupe et de la finition

MANTEAUX ROBES

depuis 12.000 fr. | GABARDINES

tous depuis 5.000 fr. COSTUMES TAILLEURS

pure laine depuis 15.900 fr. coloris depuis 12.900 fr

ET UN GRAND CHOIX DE JUPES, CHEMISIERS ET VESTES

Le meilleur accueil sera réservé aux femmes des membres de nos Amicales, et, sur présentation du carnet G.E.A., une REDUCTION de 10 à 15 % leur sera faite. FACILITES DE PAIEMENT SUR DEMANDE



Interrompu par la crise ministérielle née de la démission de M. Antoine Pinay, le vote du budget est maintenant chose acquise après une rapide « navette » entre l'Assemblée nationale et le Conseil de la République.

ıl.

nt

.), dé

la

lu

i-

Les chapitres qui nous intéres-sent plus particulièrement, ceux du ministère des A.C. et V.G., ne diffèrent guère de ceux que comportait la lettre rectificative déposée par le gouvernement précédent pour tenter d'apaiser le mécontentement manifesté par le Parlement devant l'intransigeance de la direction du Budget à l'égard des A.C.

En bref, notons les améliorations suivantes

Le taux des pensions des veuves de guerre sera majoré de 5 % à compter du 1^{pr} août 1953 et cette majoration sera portée à 15 % à compter du 1ºr novembre 1953.

D'autre part, l'article 43 du Code des Pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre est ainsi complété:

(ont droit à pension) : 20 les veuves des militaires ou marins dont la mort a été causée par des maladies contractées par suite de fatigues, dangers ou accidents survenus par le fait ou à l'occasion du service. ainsi que les veuves des militaires et marins morts en jouissance d'une pension définitive ou temporaire correspondant à une invalidité égale ou supérieure à 85 pour 100 ou en possession de droits à cette pension.

盟 Le taux des pensions d'ascendant et de la majoration allouée pour chaque enfant décédé, à partir du deuxième inclusivement, sera majoré de 5 % à dater du 101 août

Il sera alloué, à compter du 11er juillet 1953, aux invalides titulaires d'une pension d'invalidité égale à 50 % et à 55 %, ou régulièrement

Vers un peu proposés pour une pension de cette nature, une allocation spéciale de

Le montant maximum de la retraite que peuvent se constituer les A.C. et V.G. dans les conditions prévues par la loi du 4 août 1923 et les lois subséquentes (c'est-à-dire avec une participation de l'Etat) est fixé à 48.000 francs.

5.000 francs soumise au rapport

12 Le chapitre 46-33 concernant le pécule des P.G. ou de leurs ayants cause a été adopté sans modification, c'est-à-dire que le premier versement reste fixé:

pour les ayants cause, à la totalité de la somme due;

pour les P.G. vivants à 2.800 francs maximum.

L'adoption de ce chapitre a d'ailleurs été accompagnée, après diverses interventions, notamment de M. Le Coutaller, du vote d'un amendement dans lequel l'Assemblée nationale manifeste son désir de voir enfin appliquer la loi sur le pécule de l'ensemble des P.G.

Car il est à proprement parler inadmissible qu'un arrêté datant du 22 octobre 1952 ne soit pas encore, au 5 février 1953, suivi d'un règlement d'application, dont l'élaboration était pourtant bien simplifiée par l'existence d'un précédent connexe, celui touchant au pécule des ayants cause.

Mais, là encore, il est évident que les services du Palais du Louvre ont soigneusement glissé quelques bâtons dans nos roues et sont maintenant en quête de formalités supplémentaires et à renouveler

fonctionne, on le sait, qui donne à chacun la possibilité d'acquérir

Pour transformer en réalité cette

un logement.

tous les ans, propres à enlever au maximum d'ayants droit toute velléité de réclamer leur dû.

d'équité

Si les satisfactions apportées aux A.C. et V.G. par la discussion du budget 1953 sont assez minces dans le présent, il est des perspectives plus encourageantes dans un ave-

Tout d'abord, au cours du débat, le ministre du budget a été amené à confirmer que des ordres avaient été donnés et sergient renouvelés pour l'établissement d'une statistique « sincère » des ressortissants du ministère des A.C.

D'autre part, l'Assemblée nationale a voté un amendement accepté par le gouvernement et dont voici le texte :

Le gouvernement déposera avant le Ter octobre 1953 un projet de loi codi-

...du logement

eut l'idée de créer un groupement

d'entrepreneurs qui, avec l'aide du

Crédit Foncier et du Sous-Comptoir

des Entrepreneurs, serait en me-sure de construire, sous la forme

individuelle (pavillons) ou collective

(immeubles), des logements pour

leurs camarades anciens P.G. sans

sentiments humains sur lesquels repose notre organisation.

le plus grand intérêt une sugges-

tion qui de toute évidence va dans

groupement d'entreprises, préconisé

par certains de nos camarades, naisse et agisse rapidement.

adressons instamment à tous

les entrepreneurs anciens P.G.

travaillant dans l'industrie du

bâtiment, qu'une telle œuvre

intéresse, pour qu'ils se met-

bre de l'Amicale du XII B/F,

U.N.A.C., 68, Chaussée-Antin, Paris (9°).

Raymond Guignard, mem-

tent en rapport avec :

Nous souhaitons donc que le

A cet effet, nous nous

le sens de nos préoccupations.

La solidarité active est un des

Aussi avons-nous accueilli avec

abris ou mal logés.

L'UNION DE CAMPS

fiant et complétant les lois votées qui définissent les droits des A.C. et V.C.

Ce nouveau texte, dont l'application intégrale sera obtenue au terme d'un delai de quatre sas, pourra so realizar en plusieurs étapes et règlera notam-

1º la mise à parité et ensuite le rapport constant qui devra exister entre les traitements de fonctionnaires, d'une part, et la retraite du combattant, toutes les pensions et allocations des veuves, orphelins, ascendants, invalides, d'autre part;

2º les remboursements des pertes de biens, pécules, soldes et avantages matériels prévus par les différents statuts des victimes de guerre qui devront être liquides également au terme d'un délai de quatre ans. Et M. Henri Bergasse, nouveau

ministre des A.C. et V.G., à l'issue des débats, après avoir pris l'engagement de préparer des améliorations concrètes au cours de 1953, a conclu avec netteté.

« Si j'en étais empêché, je cesserais de m'associer à la politique gouvernementale. »

Il est, enfin, une des revendications auxquelles nous sommes, à l'U.N.A.C., le plus attachés, qui va entrer dans la voie des réalisa-

Il s'agit du rapatriement des corps de nos camarades inhumés en Tchécoslovaquie.

M. Emmanuel Temple, avant son départ de la rue de Bellechasse, avait réussi à obtenir l'accord du Gouvernement de Prague en cette matière. Restaient à préciser les modalités d'exécution de cette pieuse opération.

Espérons que les services compétents ne s'éterniseront pas dans l'étude de ces détails et que les familles endeuillées obtiendront rapidement l'ultime consolation de pouvoir prier sur la sépulture de leurs chers disparus.

M. L.-C. Moyse.

Le problème...

Il faut construire 5 millions de logements!

Une fraction considérable de la population de ce pays est sans toit ou vit dans des conditions d'insalubrité préjudiciables à la santé physique et morale de notre

Ces axiomes qu'on retrouve dans tous les quotidiens et périodiques ne sont pas énoncés ici pour chapeauter de longs commentaires, que l'exiguité de notre format nous interdit. D'ailleurs, les paroles et les écrits, s'ils peuvent être, parfois, considérés comme une forme d'action, n'ont donné jusqu'à ce jour, en matière de construction et de reconstruction, que des résultats, dont le moins qu'on dire c'est qu'ils ne sont pas marqués au coin de l'efficacité.

Au surplus, les raisons qui militent en faveur d'une politique active de l'industrie du bâtiment sont connues.

C'est pourquoi, au lieu d'épilo-guer longuement sur ces raisons, notre intention est d'agir.

Il existe un ensemble de lois et de règlements qui régissent la construction.

Dans le cadre de ces lois et rè-glements, un système de prêts

possibilité, quelques entrepreneurs anciens prisonniers de guerre ont LES ADIEUX

DE M. TEMPLE

A la veille de son départ du ministère des A.C. et V.G., - où, durant près d'un an et demi, il a œuvré de grand cœur pour la dé-fense de nos intérêts, — M. Emmanuel Temple, auquel succède un autre combattant des deux guerres, M. Henri Bergasse, a tenu à adresser aux membres de nos Amicales, par l'intermédiaire de notre président, René Seydoux, la déclaration que voici:

Je tiens à exprimer, une dernière fois comme ministre, mes sentiments d'affection et de dévouement aux Anciens Combattants et Victimes de guerre.

Sincèrement attaché à leur cause, je ne pouvais pas oublier que la durée de ma mission était liée aux événements politiques, mais je ne cacherai pas que j'éprouve peine réelle à abandonner la tâche qui m'avait été assignée il y a 17 mois.

Je remercie tous ceux qui m'ont conseillé, éclairé, aidé.

Je garderai toujours le souvenir de ces émouvantes manifestations où se trouvaient représentés le sacrifice, le courage, la douleur et où s'exprimait ainsi la grandeur de notre pays.

Il me reste cette satisfaction de pouvoir, au Parlement, continuer ma tâche très modestement, mais avec la même foi, aux côtés de parlementaires qui la servent avec talent et dévouement.

Celui qui me remplace vous apporte une garantie essentielle : il est le combattant de deux guerres. Je lui souhaite la meilleure réussite qui sera ainsi la vôtre.

et P. BARRIÈRE trères

VINS FINS ET SPIRITUEUX

41 à 45 bis, Cours du Médoc, Bordeaux Prix spéciaux aux amicalistes de la part d'Armand Barrière (Ancien de l'Oflag XVII A - Baraque 22) Représentants demandés

DIO-CARILL A. NOEL - CONSTRUCTEUR EX.P.G. 10, RUE PIERRE-PICARD - PARIS-18

Par ma méthode de vente directe, les prix les plus intéressants... Rien à payer à la commande RÈGLEMENT HUIT JOURS APRÈS RÉCEPTION DE L'APPAREIL

CARILLON 621

MODÈLE MOYEN
6 LAMPES RIMLOCK
TOUTES ONDES - HAUT-PARLEUR 17° 15.600' BOMPER 16.100'

GARANTIE TOTALE

12 MODELES 6 A 8 LAMPES. SATATONT

EXPEDITION DANS TOUTE LA FRANCE CORSE . AFRIQUE DU NORD PAR AVION



MODELE LUXE - 6 LAMPES RIMLOCK 4 GAMMES D'ONDES - MOTEUR 78 TOURS 33.000' RENDU 33.600' Même modèle en MICROSILLON 33 Tours : 1/2 h. d'audition

SUR DEMANDE, FACILITÉS SANS INTERMEDIAIRES ECTEMENT DE MON ATE

MOBILIER DE FRANCE

la plus importante organisation de vente de meubles (45 maisons en France)



STOCKS IMMENSES! PRIX ETONNANTS!

PAIEMENTS ÉCHELONNÉS Catalogue sur demande

LEDRU-ROLLIN - PARIS

Métro Ledru-Rollin

Sur présentation du cachet de l'U.N.A.O., une remise de 12 % veus sera accordée.

L'Assemblée du Groupement lyonnais

Le Groupement des Amicacales de Camps de la région lyonnaise tiendra son Assemblée générale, les samedi 21 et dimanche 22 mars 1953, sous la présidence de René Seydoux, président de l'U.N.A.C., avec la présence d'un membre du Bureau de chaque Amicale nationale.

Avant l'Assemblée générale du groupement, chaque Amicale tiendra son Assemblée

L'Assemblée plénière aura lieu le dimanche à 10 heures et sera suivie d'un repas au Cercle.

Le samedi soir, un bal est organisé au Cercle par l'Amicale des Stalags I.

Lique française du consommateur

Prix de gros 51, rue de la Chaussée-d'Antin Paris (9e)

VETEMENTS

Gandrien à sandrien à Directement de l'Usine

Nous expédions des réception de la commande des superbes MENAGERES argentées à 120 grammes avec justification de titrage, sur maillechort La plus belle Orfèvrerie Française. VOUS AVEZ A CHOISIR ENTRE

9 mensualités de 1.950 fr. 9 mensualités de 7.500 fr. (plus une à la réception) B. Une ménagère de 49 pièces qui comporte, en plus de la mena-gere precedente, 12 conteaux de table assortis, en veritable acier moxydable et dont le manche est en metal argenté, payable en en métal et dont le manche est en métal argenté, payable en 9 mensuelités de 3.150 fr. (plus une à la réception)

C. Une ménagère de 85 plèces comportant en plus des menageres precedentes. 12 cuilleres. 12 lourchettes à thuitres. 1 service à glace (2 pièces) et ses 12 cuillères precedentes. 12 cuilleres. 12 lourchettes et 12 couteaux a dessert. elle est payable en

9 mensualités de 5.750 fr. 9 mensualités de 10.750 fr (plus une à la réception) (plus une à la réception) SATISFACTION CONDITIONS SPECIALES, pour VENTE qu COMPTANT

A. Une monagère de 37 pièces richement decorce, rendue pratiquement inusable grace a Son titrage, elle comprend : 12 fourchettes, 12 cuilleres, 12 cuilleres (plus une à la réception)

E. Une ménagère de 176 plèces

TOTALE OU INTEGRAL

REMBOURSEMENT UN SUPPLEMENT DE 4.000 FRANCS POUR LES MENAGERES TITRÉES 130 GRAMMES

Toutes nos Ménageres sont vendues avec Bon de Garantie officiel pour 10 ans.

CATALOGUE ADRESSÉ SUR DEMANDE

cur benéficier gratuitement de splendides crins de luve, joindre la présente annonce votre commande qui doit nous parvenir avant le 15 MARS

SOCIETE D'HORLOGERIE DU DOUES

Bénéficiez des primes à la construction, allocation, dégrèvements avec le

CREDIT MUTUEL DU BATIMENT

Société Anonyme, Capital 40.000.000 de francs entièrement versés POUR ACHETER, CONSTRUIRE, AMELIORER VOTRE HABITATION Crédits à date ferme: PLUSIEURS MILLIARDS de francs servis C. M. B., 35, BOULEVARD DES CAPUCINES - PARIS (2°) (Suite de la page 1) Quelles ont été nos activités

pendant l'année écoulée ? Nous avens reçu un certain nombre de lettres auxquelles nous avons repondu du mieux que nous avons pu. Nous avons fait les démarches que l'on nous demandait avec, naturellement, plus ou moins de succès. Toutefois, nous croyons avoir fait notre possible pour réussir. Nous sommes intervenus en faveur de nombreuses veuves pour la liquidation de leur pension; nous devons en cet ordre d'idées un grand « Merci » à Mme Pruneau, déléguée à l'Office, qui nous a apporté son précieux concours; nous devons également remercier Mme Pruneau pour les renseignements qu'elle nous donne en ce qui concerne le pécule aux ayants cause des décédés en captivité (c'est elle qui nous a fourni la liste des responsables départementaux), les secours accordés aux veuves des anciens combattants et les emplois réservés aux pensionnés de guerre.

Comme les années précédentes, nous avons accordés des secours. en particulier aux veuves et aux orphelins; nous avons, cette année, pu faire bien davantage qu'en 1951, nos frais étant beaucoup moindres. C'est une somme totale de 37.970 francs que notre trésorier Tarin a envoyée, contre 12.700 en 1951. Nous avons, dans un bulletin, demandé des vêtements pour les enfants de la veuve d'un de nos camarades. Notre appel a été en-

En ce qui concerne les manifestations, nous avons poursuivi en 1952 notre politique de l'année précédente. Considérant que nous ne pouvions pas augmenter nos ressources en organisant bals ou spectacles, nous nous sommes contentés de nous réunir en une Assemblée amicale, le 9 mars, à Maisons-Alfort. Il faut dire que le banquet auguel nous primes part fut tout à fait réussi; nous étions 106 et nous osons affirmer que chacun fut satisfait. Des camarades des Stalags II du Nord, des Belges même étaient là. Nous recommencerons cette année et nous espérons être encore davantage.

Nous étions invités, le 14 décembre dernier, à assister à la manifestation organisée à Lille par les Stalags II. Malheureusement, aucun d'entre nous n'a pu se déplacer. Nous nous excusons auprès de nos camarades du Nord; nous leur demandons de ne pas nous en tenir rigueur et de ne pas nous appliquer la loi du talion lorsque nous les inviterons à notre tour. Maintenant que nous croyons

AMICALE DE CAMP

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

avoir traité toutes les questions dresser pour hâter les démarches. intéressant uniquement notre Amicale, nous allons dire quelques mots de ce qui concerne tous les ex-prisonniers. Nous nous contenterons d'un bref résumé, car ces questions sont expliquées en détail dans les pages de l'U.N.A.C. du bulletin.

Que dire de la carte du combattant? Nous pourrions vous demander de relire à ce sujet la partie du rapport moral dernier qui traite de la question en précisant cependant que certains membres du Bureau l'ont obtenue, mais nous sommes obligés de reconnaître que le laps de temps nécessaire est quand même devenu un peu plus court. Il suffit donc de patienter et de compter sur sa chance. J'en connais qui l'ont eue au bout de quelques mois, alors que d'autres attendue pendant plusieurs années. Nous invitons donc toujours les camarades qui pensent y avoir droit (il faut avoir appartenu à une unité combattante) à constituer leur dossier et à nous le faire parvenir : nous le transmettrons après avoir vérifié s'il est complet.

Le pécule des ayants cause décédés en captivité est en voie de paiement. Les veuves, orphelins ou ascendants qui ne l'auraient pas encore touché peuvent nous écrire et nous leur enverrons l'adresse des délégués interdépartementaux à qui ils pourront utilement s'a-

En ce qui concerne le pécule aux ex-P.G. vivants ou décédés après le 1^{ier} janvier 1952, un arrêté ministériel en date du 22 octobre 1952, publié au « J.O. » du 24, vient d'en fixer le principe d'attribution; il s'agit maintenant d'attendre la sortie de la circulaire d'application qui déterminera les pièces à fournir et ensuite la mise en circulation des formulaires officiels. Nous vous avertirons dès qu'il y aura lieu d'effectuer une démarche quelconque. Le pécule est attribué aux ex-prisonniers qui ont été immatriculés dans un camp en Allemagne ou qui ont été détenus pendant 6 mois au moins en territoire occupé par l'ennemi ou aux ayants cause de ceux de ces prisonniers qui sont décédés postérieurement au 31 décembre 1951. Le taux de ce pécule a été fixé à 400 francs par mois de captivité, toute fraction de mois égale ou supérieure à quinze jours étant comptée pour un mois entier, toute fraction inférieure étant, par contre, négligée. La période prendre en compte s'étend du 25 juin 1940 au jour de la remise aux autorités françaises, cette date ne pouvant être postérieure au 8 mai 1945. Ne peuvent prétendre au bénéfice du pécule les prisonniers de guerre qui percevaient, pendant leur captivité, une solde militaire mensuelle d'un montant supérieur à celui de l'allocation militaire

ou les trois quarts du traitement ou salaire qu'ils recevaient avant leur appel sous les drapeaux.

Nous en aurons ainsi fini avec le rapport moral. Vous avez pu constater que notre Amicale est toujours florissante. Naturellement, nous pourrions nous trouver beaucoup plus nombreux en son sein. Beaucoup de nos camarades n'ont pas voulu continuer à nous suivre : c'est sans doute que l'individualisme a pris chez eux le pas sur le sentiment social que n'avaient pas manqué de leur inculquer les cinq années de vie en commun. Ne les incriminons pas. Félicitons-nous seulement d'être encore près de 400 qui n'avons pas oublié. Continuons l'œuvre entreprise puisqu'elle est utile et essayons de ne décevoir personne. Restons unis pour le plus grand bien de ceux qui ont besoin de nous. L'Amicale vivra, si nous le voulons : nous le voudrons.

Le compte rendu financier

Le rapport moral ayant été adopté à l'unanimité, on passe à la lecture par Tarin du compte rendu financier.

pour la huitième fois, je vous présente le résultat financier de notre Amicale portant sur la période de l'année 1952.

Dépenses

Secours	40.500
Colis Indochine	2.470
Journal	87.221
Loyer	10.087
Notre quote-part U.N.A.C.	10.000
Frais da posta	10.487
Frais généraux	850
Solde créditeur	161.615 43.296
Total	204.911

Il existe donc pour cet exercice 1952 un excédent de recette de 43.296 francs qui, s'ajoutant au solde créditeur au 31 décembre 1951, de 104.452 fr. 90, forme un solde disponible de 147.748 fr. 90 se décomposant comme suit : Compte Chèques Pos-

143.580 2.736,90 Compte Espèces Compte Ressources Ex-1.432 térieures

STALAG

DU

Recettes

Cotisations et dons 157.481

Remboursement de prêt 15.000

Remboursement de notre participation au Club du

Résultat bénéficiaire de la journée du banquet

Vente d'insignes 1.....

147.748,90

II

Comme remarque importante, vous avez pu entendre que le chiffre des cotisations avait sensiblement augmenté sur l'année dernière et ce fait est dû non seuleà l'augmentation de la cotisation votée lors de notre dernière assemblée mais aussi au travail énorme que nous nous sommes imposé en établissant le mandat par recouvrement, travail qui a donné d'assez bons résultats, puisqu'il a fait rentrer plus vite et mieux le montant des cotisations et, ce, malgré un déchet d'environ 40 %. Le renvoi du mandat avec la mention « refusé » exclut définitivement celui qui par cet acte indique que l'Amicale ne l'intéresse pas. Cette méthode sera poursuivie cette année, malgré les frais de poste élevés que cela causc. tant à l'Amicale qu'aux intéressés; nous lançons un appel à tous les

frais onéreux. Du côté dépenses, nous avons répondu aux demandes d'aide qui nous étaient adressées et nous avons pensé qu'il était de notre devoir d'expédier à notre ami Torcol, ancien P.G. du II C, militaire de carrière, qui se trouve actuellement parmi les combattants d'In-

dochine, un colis, afin de lui té-

camarades pour qu'ils n'attendent pas l'envoi de la formule afin de

se mettre à jour; ils éviteront des

N'oubliez pas lorsque vous écrivez et désirez une réponse de joindre un timbre pour la

Mes Chers Camarades,

Suivant la formule traditionnelle,

coul	'S		40.500
lis	Indochine		2.470
urna	al		87.221
yer			10.087
otre	quote-part	U.N.A.C	10.000
ais	de poste		10.487
ais	généraux		850
			161.615
lde	créditeur		43.296
	Total		204 011

moigner notre affection fraternelle. Une lettre récente de lui nous a indiqué que le colis lui était bien parvenu et que ce geste de l'Amicale l'avait profondément touché. En ce jour où nous sommes réunis en Assemblée générale, nous lui adressons un grand salut et souhaitons le voir revenir sain et sauf comme a pu le faire notre ami Michallet.

Nous devons remercier les camarades, et en particulier Mme Berger, femme de notre excellent ami,

qui ont répondu à l'appel paru dans notre journal demandant des vêtements pour des enfants.

Pour terminer rapidement, disons que, sans rien « casser » et sans bruit, notre Amicale, votre Amicale, poursuit son chemin en remplissant, peut-être modestement mais sûrement, sa mission; et, si, malheureusement, nous regrettons parfois de ne pas voir notre effectif plus élevé comme celui de certaines Amicales, nous pensons qu'à la quantité nous substituons la... qualité, et votre Bureau, prêt à accueillir toutes les suggestions, a toujours eu le souci de faire une Amicale vivante, toujours imprégnée des directives de ses créateurs Roger Buissonnière et Gabriel Vignes, directives qui étaient de maintenir par l'entr'aide l'esprit de la fraternité vraie; et dans ce domaine nous sommes sûrs que nous avons fait du bon travail.

Le compte rendu financier est également adopté à l'unanimité. Il s'agit maintenant de passer au renouvellement statutaire du Bureau. Manin fait un appel aux

bonnes volontés, mais sans succès. Il se trouve donc que nous assistons à une reconduction pure et simple du Bureau sortant.

Questions diverses

La grosse question intéressante, c'est le banquet annuel du mois de mars. Manin fait part des démarches qu'il a déjà effectuées : il faut compter de 1.300 à 1.400 francs, d'après les renseignements recueillis. Cette année, nous voudrions nous réunir à Paris : il s'agit de trouver un restaurateur. Gutzwiller et Pierron nous proposent de nous aider dans cette tâche. Il est décidé ensuite que l'on écrira aux participants de l'an dernier pour les inviter à nouveau. Une sortie pique-nique du genre de celle qu'organise Ménage, chaque année, avec ses camarades d'Arado, pourrait être également

mise sur pied aux beaux jours. Tarin parle ensuite de la carte du combattant. Il invite les camarades à faire leur demande que nous transmettrons comme nous

l'avons fait jusqu'à maintenant. Puis Pierron nous propose de nous prêter sa salle de cinéma, rue de Meaux, un dimanche matin, pour nous y réunir en assistant à la projection d'un film.

Après une petite manifestation de sympathie à l'égard du secrétaire qui a été nommé Officier d'Académie, en juillet dernier, la séance prend fin vers 12 heures.

Le Secrétaire.

REGROUPONS-NOUS!

Nous demandons à nos adhérents de bien vouloir nous seconder dans nos efforts de regroupement.

Que chacun remplisse et nous retourne la liste ci-dessous d'adresses qu'il a sûrement conservées du temps où l'on se faisait des promesses... que l'on n'a pas toujours tenues!

Nous enverrons, de la part de l'auteur de cette liste, un numéro d'Entre camarades à chacune de ces adresses et, ainsi, peu à peu, nous reconstituerons notre grande famille que la dispersion n'a pas désunie.

NOMS	PRENOMS	Kdo	ADRESSES	
			The state of the state of	
	PER CONTRACTOR		ver emiavae	
	Charles and the		The second second	

Bulletin d'adhésion

Je soussigné
Nom Prénoms
Date et lieu de naissance
Profession
Adresse
Mle de Stalag
Kommando No
déclare adhérer à l'Amicale de Camp du STALAG II C et envoyer une
cotisation de
Fait à, le
Signature:

68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9e)

C.C.P. PARIS Nº 5003-69

otisation minimum annuelle: 300 fr. (Suivant les possibilités de chacun.)

(Suite)

En traversant une clairière, l'ordre est donné de redoubler de prudence et le passeur nous montre un point du doigt. Sur une crête à notre droite, la silhouette d'un douanier se dessine. Instinctivement, je caresse mon arme. Quelle belle cible! Il va sans dire que nous le laisserons tranquille s'il ne nous ennuie pas.

Un des évadés, maintenant, peine terriblement. Avec un camarade nous nous partageons ses bagages. Je ne suis pas fatigué, je me sens en pleine forme. J'en veux un peu à Rimaniol de ne pas se trouver là pour me voir. Ca effacerait la mauvaise impression qu'il a certainement de moi. Quand je pense à mon état, le premier jour, je sens le rouge de la honte me monter aux joues. Enfin, je remonterai quand même dans ma propre estime.

Petit à petit, péniblement pour tous, mais de façon exténuante certains, nous avançons. Nous approchons du but.

Le jour se lève lorsque nous pas-

NOMADES LES

"Souvenirs de captivité et évasions"

par Georges Pilla

sons près d'une borne : la frontière. Tout n'est pas fini, cepenj'en ai fait l'expérience à mes dépens. Nous marchons encore une bonne demi-heure et nous nous offrons une pause. Chacun casse la croûte et se repose un peu. C'est curieux, je ne pense même pas à m'asseoir; la fatigue, cette nuit, n'a eu aucune prise sur moi. Un groupe de bûcherons passe

sur le sentier. Bonjour les gars.

Bonjour. Ils s'arrêtent à peine deux minu-tes, nullement étonnés. On sent qu'ils ont l'habitude de voir des gens qui viennent de passer la Néanmoins, cela me fait plaisir de rencontrer des hommes

sans avoir à me cacher ou sans éprouver la moindre inquiétude. Nous reprenons le chemin, un

simple sentier, que nous suivons sur deux ou trois kilomètres. Je vis. Le sous-bois, les arbres, tout ce qui m'entoure sent la liberté. Si je le pouvais, je marcherais les yeux fermés pour mieux me recueillir. Une pensée; particulièrement, vient à mon esprit : « Je les ai eus! Je me suis libéré tout seul ». J'éprouve une fierté indéfinissable. Je ne suis pas loin de me prendre pour un surhomme. Je sais bien qu'il y en a des milliers et des milliers qui ont réussi aussi bien et mieux que moi et qui n'en sont pas plus fiers pour ça, mais c'est plus fort que moi, je ne peux m'empêcher de me dire : « Je suis quelqu'un » et je goûte la volupté du moment. Je les ai eus! Je les ai eus!

Nous stoppons pour une nouvelle pause. En bas, dans la vallée, est

niché un village. C'est Moussey où nous devons descendre. Notre guide va y aller en éclaireur et, s'il n'y a rien de suspect, il nous fera signe de le rejoindre. Le signal viendra d'une maison qu'il nous montre; nous descendrons deux par

Restés seuls, nous bayardons un peu. Les prisonniers viennent de différents Stalags. Quant aux Alsaciens, étant en permission, ils ont jugé préférable de ne pas retourner l'armée allemande. Deux d'entre eux sont allés sur le front de Russie; ils nous expliquent que c'est un véritable enfer où la Wehrmacht se fait écraser inexorablement.

Le signal est venu d'en bas. Deux par deux, suivant les instructions, nous descendons. Je fais le chemin avec un des Alsaciens.

Nous sommes introduits immédiatement dans la maison; un homme et sa femme sont là, en compagnie du guide, pour nous souhaiter la bienvenue en nous offrant le café et la « goutte ».

Cet après-midi, un camion nous emportera à Senones où nous seront remises des cartes d'identité. En attendant, nous causons; quelques-uns, trop fatigués, récupèrent, assis sur leur chaise. En ce qui me concerne, ça va; je n'éprouve même pas le « coup de masse » des lendemains de nuit sans sommeil.

Et nous voilà à Senones. Dans l'arrière-boutique d'un café, nous recevons nos fausses cartes. Je suis devenu Joseph Leblond, de Lyon.

Nous quittons nos convoyeurs, gens admirables, qui, comme no-tre passeur, ne demandent même pas une rétribution pour ce qu'ils ont fait. Combien est grand le rôle de ces obscurs qui risquent leur vie pour rendre service! Gloire à eux! et merci. (à suivre)

Le gérant : Roger GAUBERT Imp. Montourcy, 4 bis, r. Nobel, Paris